

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-570

présenté par

Mme Duby-Muller, Mme Sylvie Bonnet, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Bonnivard,
Mme Alexandra Martin, Mme Louwagie, M. Boucard et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 1507, insérer l'alinéa suivant :

« Taux d'appels traités par la permanence téléphonique ayant abouti à une orientation vers une structure d'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer les instruments de suivi par la représentation nationale de l'efficacité du 3919, plateforme accessible 7 jours sur 7 dédiée aux femmes victimes de violences, notamment conjugales.

En insérant comme indicateur le taux d'appels au 3919 ayant abouti à une orientation en structure d'accompagnement, le présent amendement permet de mieux mesurer l'efficacité de la plateforme téléphonique, financée grâce aux crédits du programme 137.

Cet amendement est issu des travaux des co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2025.